

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

Présent.e.s : Stéphane BERTIN, Jean-Luc DEYE, Maryse FABRE, Caroline FAVIER, Brigitte LEGRAND, Benjamin MAILLAND, Jean-Gabriel MAYEUR

Absent.e.s excusé.e.s : Claude SEUREAU ayant donné pouvoir à Jean-Luc DEYE, Christian DEDECKER ayant donné pouvoir à Brigitte LEGRAND, Michèle SOLOWETCHICK ayant donné pouvoir à Caroline FAVIER

Absent.e : Mathilde BERGER

La commune ayant intégré l'agglomération au 1er janvier 2017, les exercices de 2009 à 2015 ne nous concernent pas, n'étant pas partie prenante des tenants et les aboutissants permettant de débattre sur les observations définitives de l'examen de la gestion de la communauté d'agglomération de Chambéry métropole par la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande à Madame le Maire de solliciter l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour distraction du Régime Forestier, de la zone du parking et du départ des pistes de ski ;
- sollicite une subvention au titre du projet Sylv'Acctes de la Région Auvergne Rhone Alpes, pour dégagement-dépressage de la parcelle 6.

Considérant la vétusté du bâtiment et les coûts de rénovation, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la mise en vente de la fruitière, sise parcelle C553, au lieudit La Magne.

Dans le cadre de la rénovation de l'appartement T2 et suite à une modification du plan de financement, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de demander à la préfecture dans le cadre de la DETR la subvention la plus élevée possible.

M^{me} le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES au lieu-dit Le Charmillon d'en bas. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité demande au SDES d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus, autorise M^{me} le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant convention financière.

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la proposition du SDES, consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune sur son patrimoine bâti, afin de les regrouper avec d'autres opérations. La délibération est reportée à la séance du 9 avril 2018.

Considérant qu'une grande majorité des parents d'élèves sont favorable au retour de la semaine de quatre jours à l'école et qu'il y a nécessité de préserver une harmonisation des rythmes scolaires des enfants scolarisés à Lescheraines et à Arith, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide le retour à la semaine de quatre jours à compter de la rentrée scolaire 2018, et en précisera les nouveaux horaires ultérieurement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les conventions du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie d'adhésion au service de médecine préventive et au service intérim-remplacement.

La séance est levée à vingt-trois heures.

Le Maire,
Maryse FABRE

